

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET SÉLECTION DES CANDIDATURES

1) Question : Doit-on avoir une inscription à temps plein pour bénéficier d'une bourse?

Réponse : Oui, la plupart des programmes de bourses exigent une inscription à temps plein. Cependant, certaines bourses offrent des mesures exceptionnelles pour des situations particulières ou permettent l'équivalence entre des trimestres à temps partiel et à temps plein. Consultez les règles de chaque programme pour vérifier ces exceptions.

2) Question : Puis-je déposer une demande de bourse si j'ai une inscription à temps partiel (par exemple, pour les bourses BESC-Doctorat et CRSH I)?

Réponse : Oui, l'admissibilité est déterminée en fonction du nombre total de mois d'études à temps plein, y compris les trimestres d'été. Deux trimestres à temps partiel sont considérés comme un trimestre à temps plein. Si votre demande est acceptée, vous devrez vous inscrire à temps plein pendant toute la durée de la bourse, sauf en cas de congé parental, médical ou pour obligations familiales. Voir : [Guide des trois organismes à l'intention des titulaires d'une bourse de formation en recherche](#).

3) Question : Comment puis-je vérifier si le nombre de mois d'études effectué me rend admissible aux programmes BESC-Doctorat et CRSH?

Réponse : Les critères d'admissibilité varient selon les programmes. Il est important de bien lire la description de chaque programme et de vérifier votre situation en détail. Les organismes prennent en compte l'ensemble des études effectuées, que ce soit au sein ou en dehors de l'établissement qui décerne le diplôme. Note : le FRQSC a une règle un peu semblable. Voir : [frqsc-b1-b2-tableau-des-equivalences-temps-partiel.pdf \(gouv.qc.ca\)](#).

4) Question : Qu'entend-on par « une moyenne de première classe »?

Réponse : Une « moyenne de première classe » correspond généralement à une moyenne cumulative d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent. Ce niveau d'excellence est souvent requis pour obtenir une bourse. Toutefois, dans certains cas, des exceptions peuvent être faites, notamment pour les bourses BESC-Maîtrise, si l'établissement le justifie.

5) Question : Comment l'ENAP soumet-elle mon dossier si je le dépose moi-même?

Réponse :

Processus de soumission : Si vous avez une inscription dans un établissement doté d'un quota, comme l'ENAP pour les bourses BESC-D, votre dossier est d'abord soumis par voie électronique par le système de candidature de l'organisme subventionnaire. Une fois votre dossier déposé, il passe par plusieurs étapes d'évaluation interne avant d'être transmis officiellement.

Accès aux dossiers par l'établissement : Les personnes agentes autorisées de l'établissement peuvent consulter les candidatures soumises et voir les noms des personnes candidates qui ont entamé le processus. Elles n'ont toutefois accès qu'aux dossiers dont le statut est "Soumis". Cela

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

leur permet de vérifier l'admissibilité de chaque demande et de préparer l'évaluation au mérite.

Évaluation interne : Après la soumission, un comité institutionnel composé de personnes professeures se réunit pour évaluer les candidatures en fonction des critères du programme. Les demandes sont classées et les meilleures sont recommandées à l'organisme subventionnaire.

Retour au candidat : Si des corrections ou des compléments d'information sont nécessaires, l'établissement retourne le dossier à la personne candidate pour qu'elle effectue les ajustements requis. La personne candidate doit alors resoumettre son dossier avant la date limite interne de l'établissement.

Transmission finale : Une fois les modifications effectuées et approuvées, l'établissement procède à la transmission officielle du dossier à l'organisme subventionnaire, généralement avant la date limite du concours. C'est la personne agente de liaison des bourses de l'ENAP qui s'assure que les dossiers complets et conformes sont envoyés en bonne et due forme.

Rôle de l'ENAP : L'ENAP ne fait que recommander les dossiers les plus méritoires, selon le quota attribué par l'organisme. L'évaluation finale des demandes est réalisée par le comité de sélection de l'organisme subventionnaire. Le rôle de l'ENAP se limite donc à soumettre les candidatures présélectionnées et à informer les personnes candidates des résultats de la délibération du comité interne.

6) Question : Sur quelles plateformes dois-je déposer mes demandes?

Pour les bourses BESC-Maîtrise, utilisez le [Portail de recherche](#).

Pour les bourses BESC-Doctorat, utilisez le [Système en ligne](#) du CRSH.

7) Question : Quelle est la différence entre le dépôt direct et le dépôt par l'entremise de l'établissement pour les programmes BESC-D et CRSH?

Réponse : Les personnes candidates non inscrites à l'ENAP soumettent leur demande directement sur le portail des trois organismes (vers la mi-octobre). Les personnes candidates inscrites, elles, passent par un processus de présélection à l'ENAP, où un comité institutionnel examine les dossiers avant de les soumettre aux organismes (vers la mi-novembre) Voir la question 5 pour plus d'information.

8) Question : Quels programmes exigent des lettres de recommandation (lettres de personnes répondantes)?

Réponse : La majorité des programmes exigent ces lettres (de votre direction de thèse ou d'autres personnes répondantes). Référez-vous à la description du programme que vous visez, familiarisez-vous avec leurs exigences et entamez des démarches en vue d'obtenir ces lettres.

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

9) **Question : Mon dossier de demande de bourse a été jugé « inadmissible » à un concours antérieur. Puis-je le soumettre de nouveau au concours actuel?**

Réponse : Oui, vous pouvez redéposer votre dossier si le rejet était dû à une présentation non conforme (par exemple, un document manquant ou une page incomplète). Assurez-vous de vérifier les critères d'admissibilité en vigueur et de mettre à jour votre dossier en fonction de votre situation actuelle pour maximiser vos chances de succès.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES DEMANDES

10) **Question : Dois-je informer mon université de mon intention de déposer une demande de bourse?**

Réponse : Bien que ce ne soit pas toujours obligatoire, il est recommandé d'informer le Bureau de la recherche de l'ENAP (BdIR). Celui-ci pourra vous conseiller et vous guider tout au long du processus.

11) **Question : Puis-je déposer deux demandes de bourses en parallèle auprès de deux organismes/programmes différents?**

Réponse : Oui, déposer deux demandes est non seulement permis, mais parfois encouragé, car l'obtention d'une bourse peut ouvrir la porte à des compléments de financement.

12) **Question : Dois-je choisir de présenter ma demande de bourse doctorale au programme Bourses d'Études supérieures du Canada (BESC) ou Bourse de doctorat du CRSH?**

Réponse : Non, une seule demande doit être déposée et sera évaluée dans les deux (2) programmes, mais vous devez présenter votre demande en suivant la bonne procédure. Voir : [À qui dois-je présenter ma demande.](#)

TRANSMISSION DES DEMANDES

13) **Question : Comment et à qui dois-je transmettre ma demande de bourse doctorale à l'un des trois (3) conseils subventionnaires canadiens (IRSC, CRSH, CRSNG)?**

Réponse : Selon votre statut et lieu d'inscription à la date limite de présentation des demandes ou pendant l'année civile où vous présentez la demande, vous devez remplir et faire parvenir votre dossier soit directement à l'organisme subventionnaire, soit par l'établissement où vous poursuivrez vos études doctorales. Voir : [À qui dois-je présenter ma demande.](#)

DIFFÉRENCE ENTRE LES PROGRAMMES

14) **Question : Quelle est la différence entre le programme Bourse d'Études supérieures du Canada (BESC) et les programmes de bourses des organismes subventionnaires (IRSC, CRSH, CRSNG)?**

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

Réponse : Les programmes BESC sont plus compétitifs et plus exigeants que les programmes individuels des organismes subventionnaires. Ils exigent souvent une présélection institutionnelle avec un quota limité de recommandations par établissement. Enfin, les programmes BESC-Vanier (doctorat) et BESC-Banting (postdoctorat) sont ouverts aux candidatures canadiennes et internationales.

STAGES MITACS

15) Question : Qu'est-ce que les programmes de stages Mitacs?

Réponse : [Mitacs](#) est une plateforme nationale qui assure le lien et le maillage entre divers milieux et les établissements postsecondaires pour la recherche et l'innovation. Mitacs cofinance avec un ou des partenaires(s) admissible(s) des stages en milieu de pratique, notamment de quatre à six mois et d'une valeur de 15 000 \$ dont 10 000 \$ au moins doivent être versés à la personne étudiante stagiaire. Plusieurs stages peuvent être accordés à une même stagiaire et peuvent être successifs ou discontinus. Les financements de stages peuvent être cumulés avec des financements de recherche d'autres sources.

PROGRAMMES DE BOURSE POUR PERSONNES ÉTUDIANTES EN PROVENANCE DE L'INTERNATIONAL

16) Question : Quels sont les principaux programmes de bourses de maîtrise et de doctorat pour les personnes étudiantes en provenance de l'international?

Réponse :

QUÉBEC

[Bourses d'excellence pour étudiants étrangers \(PBEEE\)](#) Le FRQNT administre le programme de bourses pour les personnes étudiantes en provenance de l'international

[Doctorat en recherche \(B2Z\) et de réintégration à la recherche-doctorat \(A2Z2\)](#)

[Maîtrise en recherche \(B1Z\) et de réintégration à la recherche-maîtrise \(A2Z-M\)](#)

CANADA

[Bourse d'Études supérieures du Canada – Vanier \(BESC-Vanier\)](#)

[Bourse doctorale de la Fondation Trudeau](#)

CUMUL DE BOURSES – ENAP ET AUTRES BOURSES

17) Question : Est-il permis de cumuler la bourse d'admission de l'ENAP et une bourse externe?

Réponse : il n'est pas permis de cumuler la bourse d'admission ENAP et une bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien. Cependant, vous pouvez percevoir le versement de la bourse d'admission de l'ENAP pour le trimestre correspondant à la réception du premier versement de la bourse de l'organisme subventionnaire.

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

18) Question : L'ENAP est-elle un établissement avec quota de bourses et, si oui, de combien de dossiers peut-elle faire recommandation aux organismes subventionnaires?

Réponse : Oui, l'ENAP reçoit un quota de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) qui correspond au nombre de personnes étudiantes auxquelles l'institution peut offrir une bourse chaque année au nom des organismes subventionnaires fédéraux. Ainsi, ce quota varie d'année en année. Voici quelques exemples :

BESC-Maîtrise / concours du 1er décembre 2023 : [5 recommandations au total \(4 CRSH + 1 IRSC\)](#)

BESC-Doctorat : [4 recommandations auprès du CRSH](#)

Bourse doctorat Vanier : 1 candidature pour la période de 2022-2025. La règle du quota flottant prévaut pour la BESC- Vanier. L'ENAP dispose d'un quota d'une candidature pour les trois prochaines années. Une fois utilisée, l'institution n'aura aucun quota jusqu'au prochain cycle d'attribution de quota. Pour 2023, nous avons une personne candidate qui a reçu la bourse Vanier. Nous avons donc utilisé notre quota et l'ENAP doit attendre le cycle du prochain quota pour proposer une nouvelle candidature.

19) Question : Quel est le processus de sélection des candidatures à l'ENAP pour déterminer qui sera la seule personne candidate proposée par l'institution au cours des deux prochaines années?

Réponse : Le Bureau de la recherche de l'ENAP effectue d'abord un examen préliminaire des dossiers de candidature. Si votre dossier est jugé conforme, il sera recommandé pour le concours.

- Si plusieurs candidatures sont admissibles pour le programme BESC-Vanier, un comité institutionnel (jury interne) se réunit pour sélectionner la personne candidate finale qui sera proposée.
- Il n'y a pas d'appel à candidatures officiel pour ce concours. C'est l'ENAP qui décide de soumettre ou non une candidature à l'organisme subventionnaire.
- Les personnes candidates doivent être soutenues par l'établissement où elles souhaitent étudier pour être considérées.

PORTAILS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE BOURSES

20) Question : Sur quels portails dois-je m'inscrire pour accéder aux principaux programmes et présenter une demande de bourse?

Réponse :

Organisme	Programme	Plateforme de demande	CV requis
FRQSC	Maîtrise en recherche (BIZ) et de réintégration à la recherche - maîtrise (A2Z-M)	FRQNet	CV format PDF. Le CV commun canadien n'est pas requis.

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

FRQSC	Doctorat en recherche (B2Z) et de réintégration à la recherche - doctorat (A2Z2)	FRQNet	CV format PDF. Le CV commun canadien n'est pas requis.
FRQSC	FRQSC-Mitacs Accélération (stages)*	Mitacs - stages Accélération	CV personnel ou le modèle facultatif de Mitacs
FRQ (Santé – Société Culture – Nature Technologies)	Bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE)	FRQNet	s.o. (pièces officielles requises en lieu et place)
FRQSC	Bourse postdoctorale (B3Z)	FRQNet	CV commun canadien
CRSH	CRSH Doctorat	Portail de recherche	CV Web du CRSH
CRSH	CRSH Postdoctorat	Système en ligne CRSH	CV Web du CRSH
BESC	BESC-Maîtrise	Portail de recherche	CV commun canadien
BESC	BESC-Doctorat	Système en ligne CRSH	CV Web du CRSH
Secrétariat Vanier-Banting	Vanier (Doctorat)	RechercheNet	CV commun canadien
Secrétariat Vanier-Banting	Banting (Postdoctorat)	RechercheNet	CV commun canadien
Mitacs	Globalink (1 ^{er} cycle & bac-maîtrise); Accélération (Collégial & 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles universitaires); Élévation (Postdoctorat); Bourses de politiques (Titulaires de doctorat)	Mitacs	Mitacs propose des modèles pour certains programmes

DOSSIER DE CANDIDATURE

21) Question : Est-il utile de faire part de mes expériences et de mes engagements hors du milieu académique?

Réponse : Oui pour certains programmes, notamment les plus compétitifs. Aux yeux des organismes subventionnaires, les preuves de leadership, de contacts avec les milieux de pratique et d'engagement dans la société, toutes les expériences qui dénotent un souci de diffusion des connaissances et de développement d'une culture scientifique, augmentent la qualité d'un dossier de candidature.

22) Question : En vue d'une candidature à une bourse, y a-t-il avantage à faire partie d'une équipe ou d'une unité de recherche?

Réponse : Toute expérience en recherche accroît vos chances d'obtenir une bourse d'excellence en recherche et de formation à la recherche. En l'occurrence, s'investir dans les activités et les

FOIRE AUX QUESTIONS – BOURSES D'ÉTUDES

travaux d'une équipe ou d'une unité de recherche permet d'aborder les diverses facettes (scientifique, opérationnelle, éthiques, etc.) de la recherche et peut vous permettre d'entrer en contact avec les milieux de pratique. Ce sont des avantages non négligeables à considérer.

AUTRES ORGANISMES DE FINANCEMENT À PART LE FRQSC ET LE CRSH

23) Question : Existe-t-il d'autres organismes et programmes de bourses que ceux des Fonds de recherche du Québec et des Conseils subventionnaires canadiens?

Réponse : Il existe une multitude d'organismes et de programmes de bourses à la disposition des personnes étudiantes des cycles supérieurs et des personnes chercheuses postdoctoraux qui veulent œuvrer au Canada et au Québec. Un calendrier de toutes ces occasions est mis à jour annuellement et mis à la disposition des personnes étudiantes. Qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement canadiens ou étrangers, de ministères, d'entreprises, d'associations ou de fondations, leurs règles et procédures, la périodicité des programmes, la durée et la valeur des financements varient grandement.

INFO importante : Surveiller également l'événement annuel [À LA RECHERCHE DE LA GRANDE \(B\)OURSE](#). Cette école d'été est offerte à toute personne inscrite à la maîtrise ou au doctorat, ainsi qu'aux personnes diplômées, toutes disciplines et universités confondues. Ce sont cinq **jours de formation, d'ateliers interactifs, de séances de rédaction, de conférences** et un **5 à 7** pour vous familiariser avec le processus de demande de bourse, et travailler sur vos propres demandes.

RÉSULTATS DES DEMANDES

24) Question : J'aimerais savoir quand puis-je attendre les résultats d'une demande de bourse BESC-M?

Réponse : Votre candidature a été recommandée par le comité de l'ENAP (par exemple, en novembre 2023 à la suite des délibérations du comité). L'offre officielle de bourse devait vous être signifiée, l'année suivante, à la mi-mars mars 2024 par le portail CRSH. Vous serez avisé à ce moment du changement à votre dossier en ligne. Vous devrez alors accepter ou refuser l'offre. Le début des versements sera à préciser à ce moment-là.

25) Question : Qu'en est-il des résultats des bourses doctorales du CRSH?

Réponse : Les avis de décision concernant les BESC-D sont envoyés aux personnes candidates à la fin du mois d'avril.